



Recours auprès du tribunal administratif

Par **ADIAKONE**, le **24/02/2009** à **13:34**

Bonjour, j'ai payé un avocat pour qu'il défende mon conjoint qui a été placé en centre de détention de Vincennes. Il y a eu une première audience au TGI à Cité (non favorable). Une deuxième au Tribunal Administratif de Paris (Non favorable). L'avocat s'est présenté à la première audience et a envoyé un collègue pour la deuxième et depuis plus de nouvelles de lui, il n'est plus joignable. Je ne sais plus quoi faire. Quel solution pouvez-vous me donner ?

Par **Paula**, le **24/02/2009** à **13:38**

Bonjour, vous pouvez, d'une part, demander un rendez-vous à la secrétaire et d'autre part, lui adresser un courrier RAR pour lui demander où en est la procédure. S'il ne répond pas, vous pouvez en informer le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de votre ville. Cordialement

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:15**

J'AI DES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE. SOYEZ TRANQUILLE ET C'EST GRATUIT. JE SUIS DES VOTRES. PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S'EN BON USAGE. Je vais vous aider suite à mes recherches sur le net. Je vais vous donner l'adresse d'un site Internet des lois des étrangers en France. Sur ce site, tu trouves tout ce que tu veux. Ça ne servira même plus à rien de poser des questions ici. Donc, c'est un site de l'administration française et des nouvelles lois. Tu pars d'abord dans le site Internet www.service-public.fr. En suite, tu vas tomber sur la page d'accueil. Puis, tu cliques sur étrangers en France. Puis, tu auras une nouvelle page.

qui va s'ouvrir et auquel sera écrit nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrit en bleue la loi numéro 2007-1631 tu cliques dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir tu vas l'agrandir en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l'entrée et séjour des étrangers) qui sera écrit en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s'ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère (code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et là alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autre encore . sur ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je préfère que tu passes par la démarche que je t'ai dit avant parce que si tu parviens directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t'ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers. et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favori la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t'intéressent c'est mieux au moins tu l'auras toujours avec toi c'est important. je vous embrasse tous cher lecteur. NB dans ce site tu a toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi. Je vous aime.